

Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée



Cuivré des marais
© Cédric Bazin – FDC10

© Marion Delporte – FDC10

ÉDITO

Cette première lettre d'information du site Natura 2000 «Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée» marque le lancement de la phase d'animation et de mise en œuvre des mesures de gestion inscrites dans le document d'objectifs (DOCOB) élaboré en 2006.

L'objectif de ce dispositif Natura 2000 est de concilier la préservation des habitats naturels et des espèces, rares et/ou menacés à l'échelle de l'Europe et le maintien des activités humaines du territoire.

À la croisée de deux mondes, entre terre et eau, la Bassée, écrin de verdure, est un joyau de biodiversité où se mêle prairies humides et forêts alluviales. La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) couvre 841 hectares et s'étend sur le territoire de 11 communes. En y prêtant attention, on peut y apercevoir le Cuivré des marais, petit papillon orangé, protégé en France et en Europe, le Grand Murin, chauve-souris cavernicole qui prend son envol à la tombée de la nuit, ou bien encore la Cordulie à corps fin, libellule aux reflets métalliques. Néanmoins si nous n'y prenons pas garde, nous risquons de voir disparaître ce patrimoine naturel et historique aux innombrables services (prévention des inondations, régulation des débits, atténuation du réchauffement climatique...).

La mise en place de cet infosite a pour vocation de tisser un lien d'échanges et d'appropriation entre les acteurs du territoire et ce site. Il permettra notamment de répondre à un grand nombre de vos interrogations et d'y souligner votre engagement, au fil du temps.

Très bonne lecture à tous!

DELPORTE Marion
Animatrice Natura 2000
Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Aube

Sommaire

P.1 ÉDITO

P.2 Une richesse écologique remarquable

P.2 Focus sur les tourbières basses alcalines

P.3 Les contrats Natura 2000, une aide financière pour les engagés

P.3 L'évaluation des incidences Natura 2000

P.4 Quelques images de l'année 2019



Pie-grièche écorcheur

Une richesse écologique remarquable

Façonné par la rivière, le site Natura 2000 présente une diversité de milieux typiques des vallées alluviales. Cette richesse se traduit par la présence de 15 habitats humides, aquatiques ou secs reconnus d'intérêt européen. Parmi eux, les prairies humides, les tourbières et les forêts alluviales à Chênes et à Frênes sont les plus emblématiques de la Bassée.



Parmi les animaux, 11 espèces sont inscrites à la directive Habitat :

- ◇ le Cuivré des marais et l'Écaille chinée (papillons),
- ◇ la Cordulie à corps fin (libellule),
- ◇ le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe,
- ◇ le Murin émarginé et le Grand murin (chauve-souris),
- ◇ la Bouvière, la Loche de rivière, la Lamproie de Planer et le Chabot commun (poissons).

De plus, 9 espèces d'oiseaux inscrites à la directive « Oiseaux » nichent sur la zone Natura 2000 de la Bassée.



Focus sur les tourbières basses alcalines

Autrefois réputées pour la qualité de leur tourbe, les tourbières basses alcalines sur le secteur de la Bassée ont connu une dramatique régression au cours des dernières décennies et ne subsistent plus aujourd'hui qu'à l'état relictuel et dégradé. Ce sont des milieux humides dont le sol est en permanence gorgé d'eau, ne permettant pas la dégradation des débris végétaux qui s'accumulent pour constituer une matière organique : la tourbe. Cet habitat naturel est constitué principalement de cypéracées (laïches, scirpes...) et/ou de roseaux (massettes, phragmites). Il abrite également une multitude d'espèces végétales rares ou menacées comme l'Orchis des marais, la Grande douve ou encore la Fougère des marais. Ce milieu est également un véritable refuge pour la faune. Amphibiens, reptiles, oiseaux et libellules trouvent la tranquillité et les ressources dont ils ont besoin pour vivre et se reproduire.

Les principales causes de leur régression sont le drainage, le remblai ou la mise en populiculture de ces zones peu exploitables, qui étaient utilisées autrefois pour l'extraction de la tourbe ou pour un usage agricole.

Aujourd'hui, l'arrêt de la fauche ou du pâturage extensif constitue l'une des principales menaces pesant sur le devenir de ces bas-marais.

Le Cuivré des marais
Petit papillon orangé, il vit sur les prairies humides riches en rumex (oseilles). Les rumex sont très importants, les femelles en ont besoin pour pondre. Il s'agit, en effet, de la seule ressource alimentaire consommée par les chenilles.



© Marion Delporte – FDC10



© Onesime

Le Grand Murin
Aux mœurs nocturnes, le Grand Murin affectionne les paysages ouverts ou légèrement boisés pour chasser. Son régime alimentaire est composé de coléoptères ou de papillons pris en vol, mais aussi d'araignées ou de criquets atterrés au sol.

La Bouvière

Espèce des eaux calmes à faible courant, la Bouvière a besoin des moules d'eau douce pour se reproduire. La femelle dépose ses œufs dans le siphon du bivalve. Le semence du mâle émise à proximité est aspirée par la moule et permet la fécondation. Les œufs sont oxygénés et protégés jusqu'à leur éclosion.



© Yannick Ledoré



Les contrats Natura 2000, une aide financière pour les engagés

Un contrat Natura 2000 est un contrat passé entre l'État et le propriétaire d'une parcelle située dans un site Natura 2000, pour une période de 5 ans. Ce contrat met en place une ou plusieurs mesures de gestion proposées par le document d'objectifs (contenir la végétation ligneuse sur les habitats tourbeux, restaurer et aménager les bras morts, convertir un taillis avec réserves en futaie claire irrégulière...). Il définit, en soit les engagements et les actions en faveur de la conservation ou de la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire à respecter. Le contrat compense financièrement le coût de la mise en place des mesures de gestion choisies par les propriétaires.

Exemple d'un contrat forestier : favoriser la maturation des boisements alluviaux et le maintien d'arbres sénescents

L'objectif est de favoriser le développement de bois sénescents dans le but de conserver l'habitat d'espèces remarquables comme les chauve-souris et le Pic noir et de développer la faune saproxylophage (= consommant le bois mort). Ce contrat consiste à préserver quelques arbres (dont le diamètre est supérieur à 40 centimètres) ou îlots de sénescence disséminés au sein du boisement, pour une durée de 30 ans. Par leur diamètre important, l'existence de cavités, de fissures ou de branches mortes, ces arbres présentent un grand intérêt en terme de biodiversité. Les arbres réservés et l'immobilisation du fonds pour les îlots font l'objet d'une compensation financière.

Propriétaire ou ayant-droit d'une ou de plusieurs parcelle(s) incluse(s) dans la zone Natura 2000, si vous êtes intéressés par un contrat Natura 2000, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements (contact page 4).

L'évaluation des incidences Natura 2000

Afin de s'assurer de la bonne conservation des sites Natura 2000, l'article 6 de la directive "Habitats Faune Flore" stipule que tout plan ou projet susceptible d'affecter significativement les habitats ou espèces ayant entraîné la désignation du site, fait l'objet d'une évaluation de ses incidences (EIN). Cette obligation réglementaire n'a pas vocation d'interdire tout projet mais de s'assurer en amont, de leur compatibilité avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Une évaluation des incidences Natura 2000 a pour objectif :

- de recenser et quantifier les potentiels impacts directs ou indirects des projets sur les habitats naturels et les espèces concernées,
- d'amener le porteur de projet à réfléchir en amont de la comptabilité de son projet avec les objectifs du site Natura 2000, et de l'adapter si besoin est,
- de servir de document d'appui (ou d'aide à la décision) pour l'autorisation finale d'un projet sur un site Natura 2000.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter ou vous rendre sur le site de la DREAL Grand-Est

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/1-evaluation-des-incidences-r0771.html>

Quels sont les projets soumis à évaluation des incidences ?

Les plans, projets, manifestations et activités inscrits à l'article R414-19 du code de l'environnement (Liste nationale). Il s'agit des projets soumis à un régime d'encadrement administratif existant (loi sur l'eau, études d'impacts...).

Les activités et projets listés dans les arrêtés préfectoraux de l'Aube du 9 février 2011 (1^{ère} liste locale) et du 21 juin 2013 (2^{ème} liste locale).



Quelques images de l'année 2019

Réunion de Comité de pilotage

Le comité du pilotage s'est réuni le 17 mai 2019 pour marquer le lancement de l'animation Natura 2000 sur le territoire. Une vingtaine de membres du comité ont assisté à cette réunion démontrant l'implication des acteurs dans cette démarche. Le temps d'une matinée, ils ont ainsi pu découvrir le programme d'actions des 3 prochaines années.



Les Foires de Champagne

Avec une affluence de 45 122 visiteurs cette année, les Foires de Champagne sont un bon moyen pour faire découvrir au grand public des facettes et des projets du territoire aubois. Ainsi durant cette semaine de festivité, un stand pour présenter la démarche Natura 2000 et la ZSC de la Bassée a été érigé sous le chapiteau agricole. Les plus curieux ont ainsi pu découvrir les zones Natura 2000 de la Bassée et de la vallée de l'Aube et divers ateliers étaient programmés pour les enfants (création de nichoirs à insectes et coloriage d'animaux ayant justifié la désignation du site Natura 2000).



La Fête de la Moisson à Périgny-la-Rose

Quoi de mieux que la fête de la Moisson pour parler de la préservation des prairies humides ! Le dimanche 1^{er} septembre, nous étions donc présents à Périgny-la-Rose, à quelques pas de la ZSC pour renseigner les personnes désirant en apprendre davantage. Une quarantaine de personnes se sont arrêtées à notre stand où les plus jeunes ont pu apprendre à reconnaître et à faire des empreintes. Ainsi l'empreinte du Castor, espèce d'intérêt communautaire de passage sur votre site Natura 2000, n'a plus de secret pour eux.

Fête de la Moisson

et du Terroir dans l'Aube

Dimanche 1er septembre 2019



Une matinée nettoyage et découverte des oiseaux

Lors d'une matinée éco-citoyenneté, des enfants de Mantes-la-Jolie sont venus ramasser les déchets déversés aux abords des boisements alluviaux entre les communes de Pont-sur-Seine et Barbuise. Notre butin, environs 3 mètres cube de déchets dont les plus mémorables sont une machine à laver, des pneus et des chaises. Le manque de civisme de certaines personnes a étonné ces enfants. Après cette incompréhension, ils ont laissée place à l'émerveillement. Pour la toute première fois, ils ont pu apercevoir un Tarier des prés, un Geai des chênes ou encore une Grue cendrée au travers d'une paire de jumelles.



Vous avez des questions ou besoin de conseils ? Vous souhaitez vous engager dans la démarche Natura 2000 ?

Delporte Marion
FDC 10 - Chemin de la queue de la pelle
10440 La Rivière de Corps
delporte.m@fdc10.org - 07. 82.03.06.46

